

À publier immédiatement

**COMMUNIQUÉ****LES PRIX ÉTUDIANTS DE L'ARC ET LES MENTIONS RELÈVE ÉTOILE :  
POUR SALUER LA RECHERCHE FAITE PAR DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DU COLLÉGIAL**

Montréal, le 17 mars 2023. — [L'Association pour la recherche au collégial](#) (ARC) encourage les étudiantes et étudiants du réseau collégial du Québec et de la francophonie canadienne qui souhaitent participer à ses Prix étudiants à transmettre leur dossier de candidature d'ici le 10 avril 2023. Le premier prix est une bourse de 1 500 \$; le deuxième, une bourse de 1 250 \$; le troisième, une bourse de 1 000 \$. De plus, l'ARC offre la possibilité à chaque étudiante ou étudiant résidents du Québec ayant soumis une candidature pour les Prix étudiants de l'ARC de recevoir aussi une mention Relève étoile, qui s'accompagne d'un prix de 1 000 \$.

Les [Prix étudiants de l'ARC](#) visent à valoriser la participation des étudiantes et des étudiants à des activités de formation à la recherche menées au sein des établissements d'enseignement collégial, publics ou privés, dans l'ensemble des programmes et des disciplines. Grâce à une subvention du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, l'ARC pourra soutenir la participation d'étudiantes ou d'étudiants francophones de l'extérieur du Québec qui souhaitent présenter leur candidature. Toute recherche effectuée à l'intérieur de l'un de ces établissements alors que les candidates et candidats sont inscrits dans un programme d'études collégiales est admissible, et ce, quel que soit le secteur de recherche de l'élève : société et culture, santé, ou nature et technologies. En ce qui concerne les mentions Relève étoile, la candidature d'une étudiante québécoise ou d'un étudiant québécois inscrits dans un établissement hors-Québec est aussi admissible dans la mesure où cette personne fournit une preuve de résidence au Québec. La recherche peut avoir été réalisée individuellement ou en équipe, dans le cadre soit d'un programme d'études collégiales, soit d'un cours ou d'un stage, ou encore, d'une activité parascolaire ou d'un emploi à titre d'auxiliaire de recherche, au cours des années scolaires 2021-2022 ou 2022-2023. Dans tous les cas où une recherche a déjà été soumise aux Prix étudiants sans être récompensée, il est possible de la soumettre une seconde fois.

Le concours comprend deux étapes : la première est l'évaluation des dossiers écrits; la seconde, l'évaluation des communications orales présentées par les étudiantes et étudiants ayant soumis les trois dossiers finalistes. Ces communications auront lieu le 8 mai 2023, lors du colloque [Durable, la recherche collégiale?](#) que l'ARC tiendra dans le cadre du 90<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas. L'ARC s'engage à réaliser une affiche scientifique en français pour chacune des trois candidatures, affiche qui sera préparée de concert avec les finalistes. L'Acfas prend en charge les frais d'inscription des finalistes à son congrès, et COOPSCO leur remet des cartes-cadeaux. Les Prix étudiants de l'ARC sont soutenus par les Fonds de recherche du Québec, le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, l'Acfas et COOPSCO.

Les étudiantes et étudiants qui désirent participer au concours peuvent obtenir plus de renseignements en visitant les pages du site web de l'ARC qui sont consacrées aux [Prix étudiants](#).

\*\*\*

Fondée en 1988, l'Association pour la recherche au collégial a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés.

– 30 –

Source : Lynn Lapostolle, directrice générale  
514 299-9568 | [arc@cvm.qc.ca](mailto:arc@cvm.qc.ca)